

1. PRÉAMBULE

Le présent document fait suite à une réflexion du comité sur le rayonnement international (ci-après le « Comité ») alors que son plan quinquennal 2014-2019¹, adopté par le Conseil du Barreau de Montréal (ci-après le « Barreau ») le 26 février 2014, est arrivé à échéance. Le Comité salue le travail de Me Nancy Brouillette, qui a rédigé ce premier plan quinquennal avec l'apport des membres du Comité. Le présent plan quinquennal ne vise pas à reprendre tous et chacun des éléments du précédent, mais plutôt à fixer des objectifs spécifiques pour les cinq prochaines années. La consultation du plan quinquennal 2014-2019 est encouragée pour bien comprendre le contexte de la présente réflexion.

Le présent plan quinquennal a été adopté par le Conseil du Barreau de Montréal à sa séance du 7 octobre 2020.

2. LA MISSION DU BARREAU DE MONTRÉAL

Comptant plus de 170 ans d'histoire, le Barreau est reconnu comme étant l'un des plus actifs au monde et il fait figure de proue dans la recherche de l'excellence en matière d'éthique et de compétence. Il a pour mission de veiller à la protection du public tout en soutenant ses membres dans l'exercice de la profession. Il réalise sa mission notamment par le travail de réflexion réalisé par quelque 40 comités traitant de sujets divers, auxquels siègent plus de 400 avocats collaborateurs et membres de la Magistrature.

3. LE MANDAT ET LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ SUR LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Le Comité a pour mission de promouvoir et de favoriser la présence des avocats montréalais dans la pratique juridique internationale du droit ou dans le cadre de projets de coopération et de solidarité, le tout dans le respect de la protection du public et des droits de la personne. Le bilinguisme et le bijuridisme représentent des facettes intéressantes qui favorisent le positionnement des membres du Barreau de Montréal au niveau international.

Pour atteindre ses objectifs, le Comité veille à bonifier les relations d'amitié et les ententes de partenariat signées par le Barreau². Pour la plupart, ces ententes de partenariat prévoient l'échange d'information, l'accueil de délégations officielles et l'organisation d'activités de formation continue en collaboration avec les partenaires.

¹ Disponible en ligne : www.barreaudemontreal.qc.ca/sites/default/files/planquinquennal_2014-2019.pdf

² *Brazil Bar Association Belo Horizonte Chapter* (Brésil) – 2013, *Ordre français des avocats du Barreau de Bruxelles* (Belgique) – 1991, *Chicago Bar Association* (États-Unis) – 2013, *Ordre des avocats de Port-au-Prince* (Haïti) – 2010, *Los Angeles County Bar Association International Law Section* (États-Unis) – 2012, *Philadelphia Bar Association* (États-Unis) – 2013, *Shanghai Bar Association* (Chine) – 2011 et *Barreau de Toulouse* (France) – 2012.

Le Comité possède un pouvoir de recommandation : toutes les décisions sont envisagées par le Comité et soumises au Conseil, au besoin. Aucune enveloppe budgétaire n'est allouée aux activités du Comité. D'ailleurs, le Conseil demande au Comité d'établir les coûts reliés aux différents projets envisagés. On souligne que tous les comités ont pour directive de veiller à l'autofinancement de leurs activités.

4. LES ACTIVITÉS DU COMITÉ SUR LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Au fil des ans, le Comité a planifié et offert plusieurs activités de formation aux membres du Barreau et aux membres d'autres barreaux, que ce soit en salle à Montréal, à l'étranger, ou par le biais de webinaires. Le Barreau a également accueilli des délégations d'avocats étrangers, lors de la Rentrée judiciaire et ponctuellement, suivant les demandes. Le bâtonnier de Montréal et le premier conseiller assistent également ponctuellement aux Rentrées judiciaires de certains des barreaux partenaires, ainsi qu'à d'autres événements internationaux d'envergure, notamment au *World City Bar Leaders Conference*. Des échanges de jeunes avocats ont également été concrétisés avec la Chine.

5. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES OBJECTIFS

Recommandations	Échéancier et récurrence	Ressources	Résultats attendus
A) Concrétiser l'intérêt du Barreau en matière de rayonnement international.			
<i>Prévoir une rencontre avec le bâtonnier et le premier conseiller.</i>	En début de mandat; Annuellement.	Humaines : Comité, bâtonnier et premier conseiller.	Clarifier la position internationale du Barreau et orienter le mandat.
<i>Appuyer des activités liées au droit comparé et international.</i>	Calendrier établi en début de mandat; Annuellement.	Financières : autofinancement requis. Humaines : comité et permanence.	Veiller à la protection du public tout en soutenant les membres du Barreau dans l'exercice de la profession.
<i>Favoriser le recours aux technologies de la communication.</i>		Financières : coût des plateformes choisies.	Réduire les coûts de déplacement.
<i>S'affilier à des commanditaires ponctuels ou permanents.</i>		Humaines : comité et permanence.	Diversifier les sources de financement.
<i>Assurer une présence au Salon VISEZ DROIT.</i>	En début de mandat (printemps); Annuellement.	Humaines : comité et comité organisateur du Salon VISEZ DROIT.	Vulgariser le droit international.
B) Accroître les connaissances des avocats du Barreau afin de répondre aux besoins découlant de la mondialisation des marchés.			
<i>Étudier la possibilité de créer un outil de référencement des ressources en droit étranger et international.</i>		Financières : N/A. Humaines : comité.	Faciliter le partage de connaissances; Créer un réseau de contacts.
<i>Organiser des activités de formation en droit comparé et international.</i>	Calendrier établi en début de mandat; Annuellement.	Financières : autofinancement requis. Humaines : comité et permanence.	Soutenir les membres du Barreau dans l'exercice de la profession.

C) Assurer une présence utile et constante du Barreau sur la scène juridique internationale.			
<i>Appuyer une représentation internationale balisée du Barreau par les membres bénévoles intéressés.</i>		Financières : N/A. Humaines : comité.	Valoriser la présence de membres du Barreau à l'étranger.
<i>Faire des recommandations au Conseil quant aux déplacements internationaux à privilégier en cours de mandat par le bâtonnier.</i>	En début de mandat (printemps); Annuellement.	Financières : N/A. Humaines : comité.	Établir un calendrier clair et cohérent des présences du Barreau à divers événements internationaux.
<i>Revoir le cadre d'analyse des ententes de partenariat.</i>		Humaines : comité.	Cibler les marchés visés et établir un cadre cohérent.
<i>Analyser toute demande de partenariat international reçue par le Barreau.</i>	Ponctuellement.	Humaines : comité.	Soumettre des recommandations au Conseil suivant le cadre d'analyse des ententes de partenariat.
<i>Revoir les ententes existantes du Barreau.</i>		Humaines : comité.	Soumettre des recommandations au Conseil suivant le cadre d'analyse des ententes de partenariat.
D) Faciliter les échanges entre les membres du Barreau et ceux des barreaux étrangers.			
<i>Étudier la possibilité d'établir un calendrier concernant la présence d'avocats étrangers à Montréal.</i>		Financières : N/A. Humaines : comité.	Faciliter l'organisation d'activités de réseautage avec des avocats étrangers.
<i>Appuyer le Conseil dans son projet d'accueillir le World City Bar Leaders Conference à Montréal.</i>	Congrès 2022.	Financières : à déterminer. Humaines : comité <i>ad hoc</i> et permanence.	Offrir un volet de formation aux membres du Barreau dans le cadre du <i>World City Bar Leaders Conference</i> .